



Private Equity Professional Edge[®]

Produits financiers

Une nouvelle ère débute pour les sociétés d'investissement de capital privé et de capital de risque, une ère où les risques en matière de responsabilité de gestion d'entreprise et de responsabilité professionnelle sont plus importants que jamais auparavant. Les sociétés d'investissement de capital privé et de capital de risque, ainsi que leurs gestionnaires, font face à des menaces de poursuites découlant d'investisseurs insatisfaits, de faillites de sociétés de portefeuille, ad'enquêtes menées par des organismes de réglementation, d'employés mécontents et d'une foule d'autres risques. Ces sociétés ont besoin d'une protection d'assurance responsabilité professionnelle et responsabilité de gestion d'entreprise, ainsi que d'un assureur chevronné à leurs côtés pour relever les défis que posent les sinistres et les poursuites complexes.

Le régime *Private Equity Professional Edge*[®] offre une protection étendue, qui englobe la gamme complète des risques de responsabilité professionnelle et de responsabilité de gestion d'entreprise, jumelée au savoir-faire et à l'expertise d'AIG en matière de gestion de réclamations et de poursuites.

Principaux avantages de la protection

- Protection très étendue des entités qui comprend la responsabilité d'une société en tant qu'actionnaire majoritaire ou qu'actionnaire vendeur d'une société de portefeuille.
- Protection conçue expressément pour répondre aux besoins des structures organisationnelles complexes de sociétés d'investissement de capital privé et de capital de risque, y compris des garanties pour les associés commandités, les fonds parallèles, les fonds de co-investissement, les véhicules d'acquisition, les gestionnaires de placements et les conseillers, ainsi que les entités faisant obstruction, les fonds nourriciers et autres entités semblables.
- Versement anticipé de la provision pour les pertes qui protège les gestionnaires de fonds lorsque la société est incapable ou refuse de les indemniser en cas de sinistre assuré.
- Garantie d'assurance responsabilité des dirigeants externes pour les gestionnaires et les employés de sociétés, ainsi que pour les autres professionnels assurés qui siègent à des conseils d'administration de sociétés de portefeuille ouvertes et privées.

- Protection d'assurance responsabilité complète en matière de pratiques d'emploi offerte à la société et à ses gestionnaires en cas de poursuites pour des causes de congédiement injustifié, de discrimination, de harcèlement, de représailles et d'autres types de violations en matière de pratiques d'emploi.
- Protection contre les actions dérivées visant les gestionnaires d'entreprise et protection exclusive des sociétés assurées contre les coûts liés aux démarches suivantes:
 - enquêtes sur les requêtes dérivées et les actions dérivées (à concurrence de la sous-limite);
 - démarches pour faire rejeter une action dérivée (aucune sous-limite).
- Garanties d'assurance pour les membres de conseils consultatifs, les consultants d'industrie, les entrepreneurs en résidence et les autres conseillers qui agissent au nom de sociétés d'investissement de capital privé et de capital de risque.
- Définition élargie d'un sinistre qui prévoit une protection contre les procédures d'extradition.
- Garantie d'assurance CrisisFund[®] qui permet de soutenir l'intervention stratégique d'une société d'investissement de capital privé ou de capital de risque lorsqu'il faut gérer l'attention défavorable des médias qui accompagne souvent les événements négatifs et pourrait ternir la réputation de la société et menacer ses finances.
- Services de conseils en divulgation de documents électroniques pour aider les responsables des fonds à réduire au minimum les risques et les frais importants liés à la divulgation de documents électroniques dans le cadre d'une poursuite.

Votre fonds commence à exercer ses activités partout dans le monde? Rien de plus facile que de souscrire la protection locale dont vous avez besoin.

Jumelée à notre plate-forme de service coordonnée, votre protection peut facilement être élargie au fur et à mesure que votre société d'investissement de capital privé ou de capital de risque prend de l'expansion. Nous simplifions l'accès pour votre société d'investissement de capital privé aux polices d'assurance de responsabilité de gestion d'entreprise et de responsabilité professionnelle en s'alignant sur les lois, la réglementation et les pratiques locales à l'échelle mondiale.



Private Equity Professional Edge[®] (Avantage professionnel capitaux privés)

Principaux avantages de la protection (suite)

- Garantie non résiliable.
- Dissociabilité intégrale des exclusions et dissociabilité de la condition liée à la collaboration en cas de réclamation pour les particuliers assurés.
- Protection automatique des nouveaux fonds et d'autres entités connexes créées au cours de la période d'assurance, moyennant certains plafonds.
- Aucune disposition anti-cumul de limites.
- Souplesse nécessaire pour verser une indemnité dans les limites de rétention de la police, et ce, sans le consentement de l'assureur.

Autres garanties complémentaires facultatives*

- Séries de mesures de protection des gestionnaires accompagnées d'une extension des garanties principales visant à protéger les biens personnels et la réputation des administrateurs, des dirigeants et des gestionnaires de sociétés d'investissement de capital privé et de capital de risque.
- Assurance responsabilité professionnelle pour avocats affectés à l'équipe du contentieux d'une société.

Puissant soutien pour prévenir les demandes d'indemnisation d'employés

- Les sociétés d'investissement de capital privé et de capital de risque ont accès, sans frais supplémentaires, à EPL Pak[®] Premier, une ressource de prévention des sinistres de pointe offerte sur le marché qui a été améliorée grâce à des outils en ligne conçus pour aider les clients à composer avec la conformité réglementaire, la formation et les pratiques exemplaires en matière de gestion de risques d'assurance responsabilité pratiques d'emploi.

* Disponible sous forme d'avenant

Tout ce à quoi vous pourriez vous attendre d'un chef de file sur le marché

Le régime Private Equity professionnel Edge vous permet d'accéder aux vastes ressources d'AIG en matière de gestion de réclamations et de poursuites, notamment des rédacteurs-sinistres, des cabinets d'avocats de premier plan, des médiateurs, des experts légistes, des spécialistes des communications en cas de crise exceptionnellement spécialisés et d'autres ressources reconnues qui vous aideront à protéger vos biens et votre réputation en cas de sinistre.

Le régime Private Equity professionnel Edge s'appuie également sur la solidité d'AIG, laquelle nous permet de rechercher les meilleurs résultats pour nos titulaires de polices qui font face à des poursuites. L'excédent des titulaires de polices d'AIG est l'un des plus importants dans le domaine et nous permet de garantir que nous serons capables de faire le nécessaire pour protéger vos intérêts.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le régime Private Equity Professional Edge de l'une des façons suivantes:

Courriel

michael.macrory@aig.com

Visitez

www.aig.ca/fr/private-equity-professional-edge

Communiquez avec

Votre courtier d'assurance



American International Group, Inc. (AIG) est une des principales sociétés d'assurance internationales. Le groupe de sociétés membres d'AIG offre une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces diverses offres comprennent des produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. L'action ordinaire AIG est cotée à la bourse de New York.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG à www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig. Ces références avec des informations supplémentaires sur AIG ont été fournies à titre indicatif et les informations contenues sur ces sites Web ne sont pas incluses par renvoi dans ce communiqué de presse.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance aux entreprises et d'assurance aux particuliers d'AIG au Canada. La garantie pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tiers indépendants. Le logo d'AIG et AIG sont des marques de commerce déposées d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG Canada à www.aig.ca.

© 2021 American International Group, Inc. Tous droits réservés.

01/21 6021T